



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1357

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1357**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **Mise en conformité du système d'assainissement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Datant du début des années 1960, la station d'épuration de Saint Germain au Mont d'Or est aujourd'hui vétuste. Son fonctionnement est globalement satisfaisant par temps sec, mais plus problématique par temps de pluie.

Elle fait donc l'objet d'un programme de rénovation dont l'objectif est de garantir la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive n° 91-271-CEE sur les eaux résiduaires urbaines, en tenant compte des évolutions prévues de la population raccordée.

La Communauté urbaine a été mise en demeure de procéder à la mise aux normes du système d'assainissement (arrêté préfectoral n° 2007-3982 du 5 juillet 2007) avant le 31 décembre 2011.

Le programme de rénovation se décompose en deux phases successives :

- phase n° 1 - mise en œuvre d'une solution d'aménagements transitoires - horizon fin 2011 :

. l'objectif est de créer d'ici fin 2011, un ensemble d'ouvrages pour le traitement des effluents par temps de pluie aujourd'hui problématique ;

. l'objectif est de garantir la conformité réglementaire du système d'assainissement au regard de la directive européenne ;

- phase n° 2 - mise en œuvre d'une solution d'aménagements définitifs à horizon 2014 à 2016 :

. cette phase prévoit à plus longue échéance la reconstruction intégrale de l'unité d'assainissement, sur son site actuel ou à un autre emplacement restant à identifier ;

. il est à signaler que les équipements réalisés dans le cadre de la phase n° 1 devront pouvoir être réutilisés pour la mise en œuvre de la solution d'aménagements définitifs.

Pour l'heure, seule la phase n° 1 est engagée.

Des études techniques déjà menées ont permis de définir les aménagements transitoires à réaliser pour la gestion des effluents par temps de pluie : les ouvrages de prétraitement, le bassin de stockage et la filière de traitement de temps de pluie par décantation lamellaire. Le montant de ces études est de 102 400 € HT.

Le montant des travaux correspondants peut être estimé à 2 000 000 € HT.

Ce projet a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme sur l'opération 1994 au titre des études préalables, à hauteur de 160 000 € HT par délibération n° 2009-0811 du conseil de Communauté du 15 juin 2009.

Il est nécessaire d'engager aujourd'hui un ensemble d'études techniques complémentaires, d'études de maîtrise d'œuvre (phase de conception), avis techniques dans le cadre des missions de coordination de la sécurité et de protection de la santé et contrôle technique génie civil, électricité et automatismes.

Le montant total de ces études et prestations à lancer en 2010 est estimé à 175 500 € HT.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse est susceptible de subventionner ces études à hauteur de 51 200 €.

La contrainte majeure du projet d'aménagement est le manque de place disponible. Les possibilités d'extension du site de la station d'épuration actuelle ont été étudiées courant 2009 : il serait à première vue envisageable d'acquérir une bande de terrain en limite de la station (aujourd'hui parcelle appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)) et de pouvoir ainsi disposer d'une surface supplémentaire de l'ordre de 300 à 400 mètres carrés. Le coût d'acquisition est évalué en premier lieu à 25 000 €. Son inscription est un préalable nécessaire à l'engagement des négociations avec RFF.

Il est donc proposé une individualisation d'une autorisation de programme complémentaire sur l'opération 1994 au titre de l'enveloppe 2010 de 142 900 € HT en dépenses portant l'individualisation de 160 000 € HT à 302 900 € HT, pour la réalisation d'études techniques, des études de maîtrise d'œuvre et d'une acquisition foncière pour l'extension du site actuel et 51 200 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de mise en conformité du système d'assainissement de Saint Germain au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C 4 : "Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme" sur l'opération n° 1 994, individualisée le 15 juin 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 142 900 € HT en dépenses et de 51 200 € en recettes en 2010, à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 302 900 € HT en dépenses et à 51 200 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.